



« Non à un système de santé à deux vitesses ! »

Souvenez-vous : En 2000, la France était auréolée du titre de meilleur système de santé du monde par l'OMS. 23 ans plus tard, nous avons disparu du top 10. Figure de proue de l'excellence française, l'hôpital est en ruine. Autrefois omniprésents, les soignants libéraux disparaissent un à un.

Que s'est-il passé ? Devant des dépenses de santé exponentielles, le politique a voulu « dégraisser le Mammouth » : moins il y aurait de soignants, moins il y aurait de coûts. Ainsi, alors même que la durée de vie et les pathologies chroniques explosaient, apparurent en particulier pour les médecins : le numerus clausus en 1971 (constamment en baisse jusqu'en 2000) puis le MICA en 1997 (départ anticipé à 56 ans pour les médecins libéraux).

En ville, le système conventionnel, contrat facultatif entre les libéraux et l'assurance maladie, fixe pour 5 ans les honoraires des professionnels signataires, permettant une prise en charge des actes réalisées à 70% pour la sécurité sociale, et à 30% par le patient (ou sa complémentaire santé) et jusqu'à 100% pour les affections longues durées, invalidités et complémentaire santé solidaire.

Ce système conventionnel est garant de l'accès aux soins avec un reste à charge de 6.5% parmi les plus faibles de l'OCDE. De plus, il est efficient : les frais de fonctionnement de la sécurité sociale sont équivalents à ceux des complémentaires alors qu'elle prend en charge 80% des frais de santé. Augmenter le reste à charge serait plus coûteux et moins juste pour le contribuable.

De fait, le chiffre d'affaires des professionnels de santé libéraux conventionnés dépend directement des tarifs fixés par l'assurance maladie. Ce système n'est donc viable qu'à condition d'offrir à chaque professionnel la possibilité de payer ses charges, d'investir dans son outil de travail et de se dégager un revenu. Sans quoi, le libéral n'a d'autres solutions que de réaliser des dépassements d'honoraires ou de quitter le système conventionnel.

C'est là tout le problème : la consultation des médecins libéraux est bloquée depuis 2017 et a déjà perdu 10% en euros constant, les actes de kinésithérapie et des infirmiers libéraux sont bloqués depuis 2012 (-22% en euros constants), celui de l'orthophonie n'a pas bougé entre 2011 et 2021. Ils sont pourtant de loin les plus efficaces : les centres de santé publics se raccrochent aux subventions pour survivre car le coût pour la collectivité de chaque consultation de médecine générale est évalué à 68 euros minimum.

Ainsi, les médecins libéraux en particulier sont de moins en moins nombreux. Ils font face à des tâches de plus en plus complexes et sont obligés de travailler plus (55h par semaine en moyenne) pour maintenir un revenu constant et répondre à la demande. Conséquence : la moitié d'entre eux se déclarent en burn-out. L'assurance maladie conditionne pourtant la revalorisation de l'acte à une augmentation du nombre d'actes et de patients pris en charge. Le politique brandit la coercition dans une profession en perte avec 30% d'actifs de plus de 60 ans, 87% des territoires sous-dotés, et aucun territoire surdoté.

La fuite des professionnels de santé à l'étranger, les départs en retraites anticipés, les reconversions mais aussi les suicides (3 fois la moyenne nationale) ne cessent d'augmenter. Dans cet état d'urgence et sans perspective d'amélioration, les soignants n'ont d'autres solutions pour se préserver que de s'orienter vers des modes d'exercices précaires devenus paradoxalement plus protecteurs que l'installation ou la titularisation : intérim, remplacements, déconventionnement.

Face à l'injonction paradoxale qui oblige les soignants au résultat en les privant de moyens, face au développement croissant d'une médecine à deux vitesses, les soignants et les médecins en particulier souhaitent sauver ce qu'il reste de l'excellence française : l'accès aux soins pour tous.

Il est de la responsabilité du politique de sauver l'accès aux soins en revalorisant immédiatement de façon conséquente les actes de tous les professionnels de santé libéraux conventionnés et de la médecine libérale en particulier. Alors, peut-être nous recréerons les conditions d'une prise en charge de qualité pour tous.

Vos Médecins pour Demain.

